



## Interpellation

### ***Le Conseil d'Etat souhaite-t-il enterrer l'Office du personnel enseignant ?***

L'Office du personnel enseignant (OPES) est une structure rattachée au Secrétariat général de DFJC. Il a pour mission de gérer administrativement la rémunération des 10'000 enseignant-e-s de ce canton. De l'avis des utilisateurs et des partenaires sociaux, cette structure remplit parfaitement les missions qui lui sont confiées avec une qualité indéniable. Sa proximité structurelle avec les services du DFJC sont un atout essentiel qui permet de travailler efficacement dans une saine collaboration avec les services employeurs.

Le responsable de cet office ayant démissionné pour la fin de cette année, il semblait évident que le poste allait être mis au concours rapidement. Tel n'est pas le cas. Que se passe-t-il ?

Des informations circulent actuellement sur l'avenir de l'OPES. Ce dernier semblerait être l'enjeu d'une lutte de pouvoir menée par le Service du personnel de l'Etat (SPEV) et son responsable Filip Grund.

Il serait difficilement compréhensible d'englober ou de mettre sous tutelle un tel office, qui remplit essentiellement des missions « techniques », qui fonctionne parfaitement et qui remplit sa mission avec satisfaction. A contrario, le SPEV semble avoir des soucis de fonctionnement, notamment liés à un « turn-over » peu habituel au sein de son personnel.

La gestion administrative de enseignant-e-s de ce canton, même si elle s'appuie sur la même base légale que pour les autres collaborateurs, la LPers, est un domaine qui est spécifique et complexe. Cette spécificité est par ailleurs reconnue formellement par l'Etat employeur, une loi particulière sur le personnel enseignant devra voir le jour dans les prochaines années.

Convaincu par la qualité de la gestion administrative du Département qui emploie le plus de collaborateurs et soucieux que cette qualité se maintienne, soucieux également que les collaborateurs de l'Etat ne soient pas les victimes de luttes de pouvoirs entre services, je souhaite poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

Pour quelles raisons le poste du chef-fe de l'OPES n'a-t-il pas été mis au concours ?

Est-ce que le rattachement de l'OPES au DFJC est remis en question ?

Si tel est le cas, le Conseil d'Etat a-t-il mesuré l'impact d'un tel choix et peut-il donner les raisons de cette décision ?

Le Conseil d'Etat peut-il en outre renseigner le Grand Conseil sur le taux de « turn-over » au sein du SPEV ?

L'avenir de l'OPES va se jouer dans les prochaines semaines. Le soussigné demande au Conseil d'Etat de bien vouloir apporter rapidement des réponses aux questions posées, même sous la forme d'une première information orale au Grand Conseil, dans l'attente d'une réponse formelle à cette interpellation.

Signataire, Fabrice De Icco  
Lausanne, le 15 novembre 2011

(ne souhaite pas développer.)